

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOULIGNY**

Séance du vendredi 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boulogny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du vingt-six mai deux mille vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

PRESENTS :

MM Eric BERNARDI, Maire – Noël BERTRAND, Adjoint – Nicolas CHARPENTIER, Adjoint - Roger NOBLET, Adjoint – Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal – Joël BELYS, Conseiller Municipal – Sylvain MATHIEU, Conseiller Municipal - Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal – Anthony SEITZ, Conseiller Municipal.
Mmes Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Janine ROUVELIN, Adjointe - Natacha LAPIERRE, Adjointe – Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale – Céline SREDNIAWA, Conseillère Municipale.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Sylvie THIERY, Conseillère Municipale par Mme Frédérique BORKOWSKI, Adjointe.
Mme Christiane RYMDZIONEK, Conseillère Municipale par M Nicolas CHARPENTIER, Adjoint.
Mme Leslie HALAL, Conseillère municipale par M Eric BERNARDI, Maire.
M Philippe CAUQUIS, Conseiller Municipal par M Noël BERTRAND, Adjoint.
Mme Muriel DELOGU, Conseillère Municipale par M Joël BELYS, Conseiller Municipal.
M Christophe ROUVELIN, Conseiller Municipal par Mme Janine ROUVELIN, Adjointe.
Mme Isabelle KUBACKI, Conseillère Municipale par Mme Céline SREDNIAWA, Conseillère Municipale.

ABSENTS :

Mme Hélène HOCHLEITNER, Conseillère Municipale.
M Frédéric MICHALEK, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Frédérique BORKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

Le Procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 n'appelant pas d'observation, a été adopté à l'unanimité.

*Le Maire certifie avoir affiché et publié sur le site internet de la mairie le 12 juin 2023
la liste des délibérations examinées lors de cette séance
et transmis ces délibérations au contrôle de légalité
le 12 juin 2023*

Ordre du jour :

Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2023
Informations

20230609/01 désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023

20230609/02 Attribution marché « programme voirie 2023 »

20230609/03 Demande de subvention à l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour le remplacement de la balayeuse

20230609/04 Demande de subvention au ST2B pour abribus rue de la Libération – projet n°1

20230609/05 Demande de subvention au ST2B pour abribus rue de la Libération – projet n°2

20230609/06 Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école maternelle Langevin

20230609/07 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Boulogny Colore La Vie »

20230609/08 Remboursement aux artisans forains des tickets distribués aux élèves

20230609/09 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Judo Club de Piennes
Questions diverses.

INFORMATIONS DU MAIRE

NEANT

N°20230609/01 Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 :

5 – Institutions et vie politique 5.3 Désignation de représentants

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Electoral et nomment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-1241 du 24 mai 2023 fixant le mode de scrutin applicable ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à élire par commune en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des Conseil Municipaux et de leurs suppléants ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le dimanche 24 septembre 2023 auront lieu les élections sénatoriales.

La commune de Boulogny doit désigner sept délégués et quatre suppléants.
Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les Conseillers Municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent être complètes ou incomplètes.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Le Bureau électoral est constitué des deux membres du Conseil Municipal les plus âgés et des deux membres les plus jeunes.

Monsieur le Maire en assure la Présidence et propose de procéder à l'élection laquelle se fait sans débat au scrutin secret.

Considérant qu'une seule liste complète est portée candidate à savoir « **LISTE COMMUNALE BOULIGNY** » ;

Considérant que les résultats, après le vote à bulletin secret sont :

- nombre de votants :	21
- nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau :	0
- nombre de votes blancs :	0
- nombre de suffrages exprimés :	21

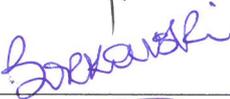
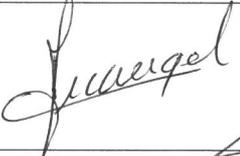
La liste « LISTE COMMUNALE BOULIGNY » obtient sept délégués :

- BERNARDI Éric
- BORKOWSKI Frédérique
- BERTRAND Noël
- ROUVELIN Janine
- CHARPENTIER Nicolas
- LAPIERRE Natacha
- FISCHESSE Gérard

Ainsi que quatre suppléants :

- ARCANGELI Michèle
- NOBLET Roger
- KUBACKI Isabelle
- CHOZALSKI Yann

Signatures des membres présents :

BERNARDI Eric, Maire	
BORKOWSKI Frédérique, Adjointe	
BERTRAND Noël, Adjoint	
ROUVELIN Janine, Adjointe	
CHARPENTIER Nicolas, Adjoint	
LAPIERRE Natacha, Adjointe	
NOBLET Roger, Adjoint	
ARCANGELI Michèle, Conseillère Municipale	
CHOZALSKI Yann, Conseiller Municipal	
THIERY Sylvie, Conseillère Municipale	
BELYS Joël, Conseiller Municipal	
HOCHLEITNER Hélène, Conseillère Municipale	
MATHIEU Sylvain, Conseiller Municipal	
RYMDZIONEK Christiane, Conseillère Municipale	
MICHALEK Frédéric, Conseiller Municipal	
HALAL Leslie, Conseillère Municipale	
CAUQUIS Philippe, Conseiller Municipal	

DELOGU Muriel , Conseillère Municipale	
ROUVELIN Christophe , Conseiller Municipal	
FISCHESSER Gérard , Conseiller Municipal	
SEITZ Anthony , Conseiller Municipal	
KUBACKI Isabelle , Conseillère Municipale	
SREDNIAWA Céline , Conseillère Municipale	

N°20230609/02 Attribution marché « programme voirie 2023 » :

1 – Commande publique 1.1 Marchés publics

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Noël BERTRAND.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 mai 2023, a procédé à l'ouverture des 5 plis réceptionnés par voie dématérialisée pour le marché « programme voirie 2023 » comprenant la réfection de la rue des Garages (quartier de la Mourière) ainsi que la réparation d'une partie de la rue Marcel Cachin (quartier de Joudreville).

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le même jour afin de procéder à l'analyse des offres, propose de retenir l'entreprise EUROVIA Alsace-Lorraine, agence de Briey (54), située ZI la Chenois, pour un montant de 56 848,00 € HT soit 68 217,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché « programme voirie 2023 » à l'entreprise EUROVIA Alsace-Lorraine, agence de Briey (54), située ZI la Chenois, pour un montant de 56 848,00 € HT soit 68 217,60 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à cette opération.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20230609/03 Demande de subvention à l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour le remplacement de la balayeuse :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Noël BERTRAND.

L'acquisition de cette balayeuse de démonstration avec seulement 60 heures d'utilisation permet un gain de 13 507,07 € par rapport au prix d'un matériel neuf.

Monsieur le Maire précise que la commune devrait bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de 20 000 €.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la balayeuse utilisée actuellement par les services techniques est ancienne et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démonstration de différents matériels, le choix s'est porté sur une balayeuse aspiratrice compacte Swingo CS 256 – SCHMIDT, référencée par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), modèle de démonstration avec seulement 60 heures d'utilisation de la Société EUROPE SERVICE située à Aurillac (Cantal) pour une valeur HT de 108 097,17 € soit 129 716,60 € TTC qui répond totalement aux besoins de la commune.

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée que l'agence de l'eau Rhin-Meuse a mis en place des actions pour accompagner les collectivités et notamment aider financièrement à l'acquisition de balayeuse de voirie automotrice munie d'un bras de désherbage, matériel alternatif au désherbage chimique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition auprès de la Société EUROPE SERVICE située à Aurillac (Cantal) de la balayeuse aspiratrice compacte Swingo CS 256 – SCHMIDT, modèle de démonstration, pour un coût de 108 097,17 € HT soit 129 716,60 € TTC.

SOLLICITE l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour l'attribution d'une subvention au taux maximum dans le cadre du dispositif « gestion des polluants diffus en zones non agricoles ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20230609/04 **Demande de subvention au ST2B pour abribus rue de la Libération – projet n°1 :**

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire explique que le projet de création d'un point d'arrêt routier rue des Ecoles, comprenant le remplacement de l'abribus est reporté car il paraît plus judicieux de mettre en place les 2 abribus rue de la Libération prévus dans le cadre des travaux de requalification et de mise en sécurité de l'entrée de Boulogny Saint-Pierre.

Le ST2B, qui subventionne 1 abribus par an, va soumettre à son prochain Conseil Syndical le projet n°1 puis en fonction des crédits restants, pourrait prendre en compte le projet n°2 cette année ; sinon celui-ci sera inscrit sur l'exercice budgétaire 2024 du ST2B.

Le montant de la subvention pour l'acquisition d'un abribus s'élève à 3 500 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD106 (entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre), un point d'arrêt routier accessible aux Personnes à Mobilité Réduite va être implanté rue de la Libération avec mise en place d'un abribus (projet n°1).

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le coût prévisionnel pour la fourniture et la pose d'un abribus s'élève à 5 000 € HT soit 6 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet n°1 portant sur l'acquisition d'un abribus dont le coût prévisionnel, pose comprise, s'élève à 5 000 € HT soit 6 000 € TTC.

SOLLICITE du Syndicat Mixte des Transports du Bassin de Briey (ST2B), l'attribution d'une subvention au taux maximum dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition d'abribus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20230609/05 **Demande de subvention au ST2B pour abribus rue de la Libération – projet n°2 :**

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD106 (entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre), un point d'arrêt routier accessible aux Personnes à Mobilité Réduite va être implanté rue de la Libération avec mise en place d'un abribus (projet n°2).

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le coût prévisionnel pour la fourniture et la pose d'un abribus s'élève à 5 000 € HT soit 6 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet n°2 portant sur l'acquisition d'un abribus dont le coût prévisionnel, pose comprise, s'élève à 5 000 € HT soit 6 000 € TTC.

SOLLICITE du Syndicat Mixte des Transports du Bassin de Briey (ST2B), l'attribution d'une subvention au taux maximum dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition d'abribus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20230609/06 Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école maternelle Langevin :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Frédérique BORKOWSKI.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la location de bus, il a été rappelé à la Directrice de l'école de passer par la mairie afin de bénéficier de tarifs préférentiels.

Vu la demande d'aide financière présentée par le Directrice de l'école maternelle Langevin de Bouligny,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle Langevin afin de financer une partie du transport des élèves pour se rendre à la bibliothèque municipale.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20230609/07 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Bouligny Colore La Vie » :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 265 € à l'association « Bouligny Colore La Vie ».

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20230609/08 Remboursement aux artisans forains des tickets distribués aux élèves :

7 – Finances locales 7.10 Divers

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à l'occasion des fêtes foraines organisées sur la commune, la municipalité distribue chaque année des tickets gratuits aux enfants scolarisés à Bouligny.

A ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rembourser aux artisans forains, sur présentation de justificatifs, chaque ticket utilisé par les enfants, à hauteur de 2,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de rembourser aux artisans forains les tickets de manèges utilisés par les élèves des écoles de la commune à l'occasion des fêtes foraines.

DIT que les crédits correspondants sont portés à l'article 623 « publicité, publications et relations publiques » de la section de fonctionnement du Budget communal.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20230609/09 **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Judo Club de Piennes :**

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Natacha LAPIERRE indique que l'association a été sollicitée pour une animation à la fête des Etangs.

Vu la demande d'aide financière présentée par la Présidente du Judo Club de Piennes pour l'organisation d'un stage de Judo à CASSIS (Bouches du Rhône),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au Judo Club de Piennes pour l'organisation d'un stage de Judo qui se déroulera du 28 juin au 02 juillet 2023 à CASSIS (Bouches du Rhône) auquel participera une licenciée domiciliée à Boulogny.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

**L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45**

La secrétaire de séance,

Frédérique BORKOWSKI



Le Maire,

Eric BERNARDI

